

Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille seize, le jeudi 22 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Dussac, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUSSEAU, 1^{er} Vice-Président.

*Date de la convocation : le 08 décembre 2016
Secrétaire de séance : Christian HENRY*

*Nombre de membres en exercice : 136
Nombre de membres présents : 70
Nombre de votants : 70*

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal (Téléchargeable sur votre espace « mairie » sur le site internet www.smctom-thiviers.com)
- Débat d'orientation budgétaire
- Ratios/avancements. Fermeture ouverture de poste
- Régime indemnitaire le RIFSEEP
- Demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'étude des schémas directeurs des déchetteries
- Délibération pour perte sur créance irrécouvrable
- Convention pour la collecte des déchets ménagers des communes Sorges et Ligueux et Savignac les Eglises
- Facturation des sacs jaunes aux établissements publics et professionnels
- Marché CSE : augmentation du plafond maximal
- Vie des marchés/information : marché à procédure adaptée « sécurisation des bords de quai de la déchetterie de Mayac », dépôts des inertes pour remblayage, vérification annuelle et entretien des installations de climatisation, vérification des sécurités périodiques, vérification annuelle des bennes FAUN, analyses des piézomètres, mise à disposition de bouteille de gaz industriel, abonnement au service de géolocalisation, abonnement au service d'alerte pour PTI
- Décisions prises par le bureau syndical

Le 1^{er} Vice-Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les membres présents.

Monsieur Christian HENRY, est désigné secrétaire de séance.

Le 1^{er} Vice-Président informe les membres du comité syndical de l'ajout à l'ordre du jour :
« des opérations relatives aux actions dans le cadre du plan de prévention/diminution des déchets

Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2016

Le compte rendu du comité syndical du 05 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents

Opérations relatives aux actions dans le cadre du plan de prévention et de la diminution des déchets

Le 1er Vice-Président explique que dans le cadre du plan de prévention et de diminution des déchets des actions sont menées comme la distribution de poulailler, poules, gobelets et divers supports de communication...

Le 1er Vice-Président demande qu'on l'autorise à signer, réaliser toutes opérations relatives aux actions menées dans le cadre du plan de prévention des déchets.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent le 1er Vice-Président à signer, réaliser toutes opérations nécessaire.

Débat d'orientations budgétaires

Le 1er Vice-Président présente aux membres du comité syndical les orientations budgétaires 2017 en fonctionnement et investissement.

Il débute son exposé en faisant un bilan de l'année 2016.

Les charges de fonctionnement restent stables malgré des dépenses supplémentaires en entretien du matériel roulant et des charges plus importantes liées au traitement des déchets:

- En 2016, la stabilité du prix du carburant et la baisse des distances parcourues malgré les prestations supplémentaires réalisées par le SMCTOM ont permis une économie d'environ 30 000 euros par rapport à 2015.
- Une stabilité des charges du personnel

Les recettes restent stables, 4222k€ en 2015 et 4221 k€ en 2016

Les recettes liées à la vente de matériaux (baisse des cours) et aux redevances ont diminué.

Le 1er Vice-Président énumère les projets d'investissements 2017

- Achèvement du programme prévisionnel d'implantation des CSE
- Acquisition d'une benne à collecte de 16 tonnes ou 19 tonnes
- Agrandissement et aménagement de la déchetterie de Thiviers

Les objectifs 2017 seront :

- De réduire le poste achats de sacs jaunes d'environ 15 000 euros,
- De maintenir les dépenses de personnel,
- De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères à 12.5%
- De maintenir les recettes liées aux redevances spéciales

Les orientations seront les suivantes :

- Promouvoir la collecte en vrac des déchets propres et secs
- Impliquer les collectivités, associations dans la gestion des déchets liés aux festivités diverses : délai de prévenance, mise à disposition du matériel nécessaire pour l'évacuation des déchets (caisson, bacs), utilisation de gobelets réutilisables ...
- Améliorer le tri des déchets – une augmentation du recyclage et de la valorisation des déchets (loi de transition énergétique pour la croissance verte)
- Poursuite de l'implantation des containers semi-enterrés

Ratios/avancements. Fermeture ouverture de poste

Le 1er Vice-Président explique :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui entre en vigueur le 1er janvier 2017, des dispositions doivent restructurer la catégorie C. En conséquence, le pôle ressources humaines du Centre de

Gestion n'est pas en capacité de nous faire parvenir les tableaux d'avancements de grade et de promotion interne.

Le vote des ratios pour les avancements de grade sera reporté.

Le 1er Vice-Président présente le tableau prévisionnel des effectifs 2017 :

EFFECTIFS 2017			
Grade ou emploi	catégorie	EFFECTIFS	
		2016	2017
SERVICE ADMINISTRATIF			
TITULAIRES/STAGIAIRES			
Attaché	A	1	0
adjoint administratif de 1er classe	C	6	6
adjoint administratif de 2ème classe	C	4	4
adjoint administratif principal de 1er cl	C	6	6
adjoint administratif principal de 2ème cl	C	3	3
TOTAL		21	25
SERVICE TECHNIQUE			
technicien	B	3	0
agent de maîtrise principal de 2ème classe	C	1	1
agent de maîtrise	C	2	2
adjoint technique principal de 1er classe	C	14	14
adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	2
adjoint technique de 1er classe	C	5	1
adjoint technique de 2ème classe	C	7	7
TOTAL		38	37
SERVICE ANIMATION			
adjoint d'animation 1er classe	C	0	0
adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1
TOTAL		1	1
TOTAL GENERAL		60	63
Agents non titulaires			
		catégorie	effectifs
DROITS PUBLICS			
est. termes non complet	C	1	1
recance temporaire d'emploi	B	1	1
TOTAL		2	2
TOTAL GENERAL		62	65

Le 1er Vice-Président propose l'ouverture d'un poste de technicien au 1er janvier 2017 suite à l'obtention du concours par un agent du SMCTOM et la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite au départ d'un agent vers une autre collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent la création du poste de technicien à compter du 1er janvier 2017 et la fermeture du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Régime indemnitaire – le RIFSEEP

Le 1er Vice-Président explique aux membres du comité syndical que le régime indemnitaire les primes comme l'IAT, l'ITEMP, IFTS.. disparaissent au profit d'un nouveau régime indemnitaire appelé le RIFSEEP. Le régime indemnitaire doit être soumis en comité technique pour avis.

Le délai entre la diffusion de l'information et la réunion du Comité Technique étant trop court il est proposé de maintenir pour le moment le régime indemnitaire voté en 2016. Il informe que le nouveau régime indemnitaire sera soumis au prochain comité syndical.

Demande de subvention

Le 1er Vice-Président demande qu'on l'autorise à procéder à une demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'étude des schémas directeurs des déchetteries et de réaliser toutes démarches relatives à cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le 1er Vice-Président à réaliser toutes démarches, signer tous actes relatifs à la demande de subvention.

Perte sur créance irrécouvrable

Le 1er Vice-Président explique qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable suite à un état d'admission en non-valeur pour un montant de 846.50 €.

Il précise qu'il s'agit entre autres de dépôts de déchets facturés en déchetterie non payés.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident d'accepter cet état de demande d'admission en non-valeur.

Convention de collecte des déchets ménagers des communes Sorges et Ligueux et Savignac les Eglises.

Le 1er Vice-Président explique que nous allons réaliser la prestation de collecte des déchets pour les communes de Savignac les Eglises et Sorges et Ligueux adhérentes au 1er janvier 2017 à la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux à leur demande.

Afin de réaliser la prestation il est nécessaire de signer deux conventions de collecte avec la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux régissant les modalités de fonctionnement.

Le 1er Vice-Président présente les conventions. Le 1er Vice-Président demande qu'on l'autorise à signer les conventions.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent la signature des conventions et la réalisation de la prestation.

Facturation des sacs jaunes

Le 1er Vice-Président explique :

Le SMCTOM effectue pour les professionnels et établissements publics des prestations de collecte pour les déchets ultimes et recyclables.

Les professionnels et établissements publics sous convention bénéficient de la gratuité de la prestation de collecte et de traitement pour les recyclables.

Il est donc proposé à compter de l'année 2017 la facturation des sacs jaunes et le maintien de la gratuité de la collecte sélective.

Montant du carton de sacs jaunes (20 rouleaux de 26 sacs) = 23,01 € TTC le carton

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent la facturation des sacs jaunes à 23.01 euros TTC le carton.

Marché CSE

Le 1er Vice-Président explique :

Afin d'achever le programme d'implantation initial il est nécessaire d'augmenter le montant de 60 000 euros portant le plafond maximal à 550 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent l'augmentation d'un montant de 60 000 euros pour la fourniture des containers semi-enterrés.

Vie des marchés – information

Marché à procédure adaptée pour la sécurisation des bords de quai à la déchetterie de Mayac

4 candidats :

SGR maintenance

AGEC

G.GUILLARD

BOURDONCLE

Attributaire : SGR maintenance pour un montant de 21 686 euros HT

Dépôts des inertes pour le remblayage

Reconduction de la convention avec la société « Calcaires et Diorite du Périgord »

Montant HT = 4.80 HT/tonne

Vérification annuelle et entretien des installations de climatisation

Signature d'un contrat avec la société ROBICHON pour un montant de 340 euros HT/an

Durée : 3 ans à compter du 01/01/2017

Vérification des sécurités périodiques

Signature d'un contrat avec la société APAVE
Montant : 2545 € HT/an
Durée : 3 ans à compter du 01er janvier 2017

Vérification annuelle des bennes FAUN

Signature d'un contrat avec FAUN
Durée : 3 ans à compter du 01 janvier 2017

Montant : 932.40 € HT/an
Montant pour 7 bennes

Analyse des piézomètres

Signature d'un contrat avec le laboratoire départemental 24
Durée : du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019
Une analyse par an de 3 piézomètres
Montant : 334.64 euros HT/an

Mise à disposition de gaz industriel

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une bouteille de gaz industriel pour le poste à souder de l'atelier

Société LINDE
Durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017
Montant : 213 euros HT pour 3 ans

Abonnement au service de géolocalisation

Société SABATIER
Durée du 01/03/17 au 31/12/2020
Montant : 216 € HT/appareil soit 2160 euros HT/an

Abonnement au service d'alerte pour PTI (protection travailleur isolé)

Société MAGNETA
Durée : du 01 mars 2017 au 21 décembre 2020
Montant : 720 € HT/an

Décisions prises par le bureau syndical

Contrat AES – traitement des déchets verts et bois

Montant :
Déchets verts = 15 € HT la tonne
Bois = 15 € HT la tonne

Durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017

SITA – encombrants, cartons, papiers, films souples

Encombrants = 85 € HT la tonne

Prix de rachat (indexation du mois d'octobre)
Carton/Papier = 68 € HT la tonne
Films souples = 125 € HT la tonne

Contrat CNP

Le taux de cotisations pour l'année 2017 : 8,50 % du traitement de base en 2017

Renouvellement de la convention ODYSSEE (logiciel de comptabilité/paie) pour un montant de 663 euros

Marché assurances - attributaire

N° lot	attributaire	Montant/an	
1	GROUPAMA	2494 €	Dommages aux biens
2	SMACL	5931,93 €	Responsabilités
3	SMACL	14 566,88 €	Parc automobile
4	SMACL	806,41 €	Protection juridique – défense pénale

Lancement d'un diagnostic pour évaluer les points forts et faibles de nos déchetteries dans l'objectif de réaliser des travaux d'amélioration

Renouvellement de la convention Conseil Général pour la réalisation de la prestation de collecte et nettoyage des aires de repos pour l'année 2017

Renouvellement de la convention de partenariat avec le RELAIS pour l'implantation et collecte des bornes textiles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Secrétaire de Séance

Le 1^{er} Vice- Président du SMCTOM

Christian HENRY



Philippe ROUSSEAU

